Image not found or type unknown

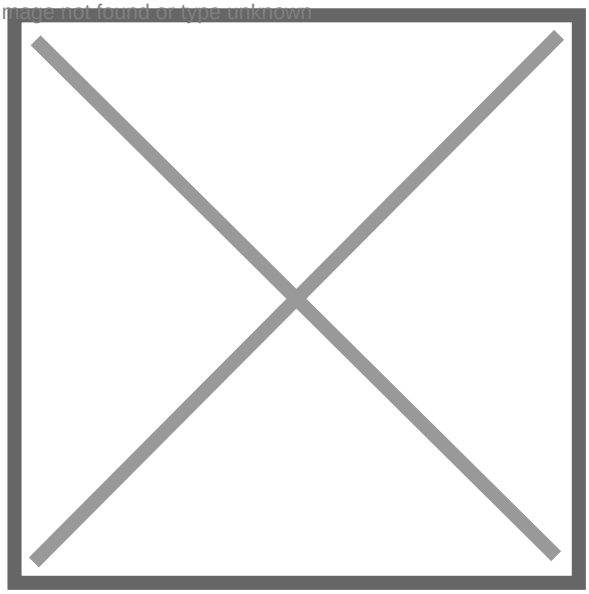

Démarche pour se marier avec une étrangère en algérie

Par **akram**, le **03/03/2008** à **00:25**

Bonjour
Voilà je me glisse :) après pas mal de recherche sur le net, j'ai décider de poser mes question a ma façon et j"espère avoir les bon conseils,
j'ai 18ans en aout je ferai mes 19ans nchalah, je réside en algérie, a alger exacte,
mon conjoint fera ses 18ans ce mois , une algérienne qui réside en france, elle a double nationalité vu quelle est née en france, bref, donc je voudrai savoir quelle sont les démarches pour se marier a alger, ' faire juste l'acte de mariage' afin que je puisse la rejoindre en france,
-Est-ce-que notre age est suffisant pour se marier
- qu'est ce qu'elle ramène avec elle comme papier
-Qu'elle sont les démarches après notre mariage pour faire une demande de visa.
jvous remercie pour votre site qui aide pas mal de gens
Merci de bien vouloir m'aider car je ne sais même pas par quoi je commence :)

Par **aida**, le **19/05/2008** à **22:41**

Bonjour,

Je trouve votre histoire touchante!
Alors, pour commencer, il faut que ta future épouse aille au consulat d'Algérie en France auquel elle est attachée pour demander un certificat de coutume (ca certifie comme quoi elle n'est pas déja marié).
Il lui faut également, sa pièce d'identité Francaise et Algérienne (la verte), son livret de famille,

son acte de naissance, la présence d'un tuteur (exple:son pere), et 2 témoins.
Ensuite, il faut qu'en Algérie, vous allez faire des prises de sang.
Vous allez vous marier à la mairie ou chez le notaire.
Après son départ, elle doit télécharger sur Internet une demande de transcription du livret de famille au sur le site du Ministère des affaires étrangères de Nantes.
Elle devra fournir :
- son livret de famille en français et en arabe
- actes de mariage en français et en arabe
- phtocopie de la page du registre sur lequel est enregistrée la célébration
- vos actes de naissance à tous les deux (en français)
- il faut qu'elle conserve ses billets prouvant qu'elle étais bien présente lors de la célébration
- photocopies des pages du passeport où figurent son identité et celles tamponnées des dates d'entrée et de sortie du territoire algérien (il faut montrer qu'elle a assisté au mariage).
- photocopies de vos pièces d'identité

D'aprés des témoignages, une transcription ne dure que deux mois.
Une fois faite, elle recevra un livret officialisant votre union, avec lequel l'administration fournit 3 actes de mariage. Elle t'en fera parvenir 1 pour qu'avec ton passeport tu fasses une demande de visa familial, auprés du consulat de France à Alger.
Bon courage!

Par **kahi**, le **21/05/2008** à **15:12**

bjr; je suis une algérienne comme vous et je suis mariée avec un algérien de nationnalité française.premièrement votre age ne dispose pas de problème ni celui de votre fiancée.Les démarche à suivre en algérie c'est de faire une visite médicale pour vous deux ensuite faire un acte de mariage à la mairie et evidemment la présence des deux époux, le père de la fille et deux témoins est strictement obligatoire, un livret de famille et un acte de mariage sera délivré en une semaine qui suit l'acte.ensuite il vous faut des copies intégrales d'actes de naissance en fançais pour vous et votre femme bien sûr sans oublier le livret de famille en français(pq la mairie vous donnera un livret de famille en arabe et vous vous allez demander un autre en français), tous ces papiers réunis et d'autres encore dont je me rappelle pas, votre femme va les envoyais à nantes pour la trascription, et puis vous allez attendre pas moins de quinze jours pour recevoir une convocation de la mairie ou votre femme réside(en france) et elle va chercher l'acte de mariage transcris et réunir tous les papiers nécessaire pour demander le visa(pour le visa il vous faut un formulaire de demande de visa court séjour pas long(pq moi j'ai envoyé le long alors ils on rejeté mon dossier), les photocopies:
1* des première cinq pages de votre passeport, 2*photocopie de l'acte de la transciption, 3*et phpie du livret de famille ou fiche familliale, 4*deux de vous photos récentes, 5*phpie de la pièce d'identité de votre femme ou carte de nationnalité, et vous envoyez tout au consulat d'alger et dans deux semaines vous aurez une convocation pour un RDV et c'est fini pour l'algérie et bonjour les cauchemard de paprasses en france.merci et bonne chance

Par **jenna300**, le **31/08/2008** à **12:21**

salam aylikoum, tou dabor je vou remerci pr tt c renseignements.Je me trouve ds le mm cas k

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

vs je souhaiterais épouser mon fiancé ki c trouve a Alger,mais je ne connai pa tt les documents a fournirs, je voudrais savoir si ont me demandera un justificatif de domicile ou des fiches de paies merci pour votre réponse salam.

Par **sarah**, le **09/05/2012** à **01:46**

bonsoir ben voila moi je suis algérienne j 27 ans je me marie bientôt inchalah avec un saoudien et je souhaite connaitre les conditions et les papier qui faut pour le mariage j chercher grave sur internet mais j pas trouver voila merci d'avance

Par **Amel**, le **20/05/2012** à **19:59**

bonjour, j'ai 19ans et je me suis marié avec un algerien residant en algerie , j'aimrais savoir quelles sont les document a fournir pour qu'il vien sachant que jai pas la nationalité francaise (carte de sejour)?

Par **fatima**, le **17/08/2012** à **00:20**

bonjour je suis algerienne et je connais un homme français catolique par internet et il veux venir pour me marié...et je cest pas quesqu il faut faire pour p^réparé comme dossier pour lacte pour nous marion a la mérie et quesqu il le faut il ramené avec lui comme papier...et quesqu il ramene avec lui comme papier quand en se marie..svp repend moi

Par **Pitpit55**, le **13/05/2013** à **15:57**

Qu il demande dans un premier temps une demande de ccam obligatoire et attendre que le consulat vous apel pour un rendez vous une audition ton futur marié n est pas obliger de ce rendre sur Alger il seras convoquer a la mairie la plus proche de sont domicile par toi tu seras auditionné à Alger au consulat France Alger une la procédure faire il faudras attendre 3 mois de délais en suite du devras demander une autorisation auprès des autorités algériennes en présence de ton futur marie prise de sang acte de naissance certifié a la mairie en suite elle recevra l autorisation et vous pourrais tous d eux célébré le mariage a la mairie ses long. Mais sais le pris a payer

Par **amajuris**, le **13/05/2013** à **16:02**

je pense que depuis 10 mois fatima a du régler son problème.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **lamis97**, le **16/06/2013** à **20:27**

j'ai fait connaissance avec un Danois d'origine égyptien il veut me demander au mariage,je voudrais savoir les procédures et les papiers qu"il faut, pour réaliser ce mariage ici en Algérie.Merci d"avance pour votre aide et votre attention!

Par **lamis97**, le **16/06/2013** à **20:32**

expliquez moi svp les démarches qu"il faut suivre pour realiser ce mariage merci!

Par **amajuris**, le **16/06/2013** à **20:47**

bsr,
nous sommes un site juridique français, donc nous ne pouvons pas répondre sur une question qui concerne le droit algérien et le droit danois.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés